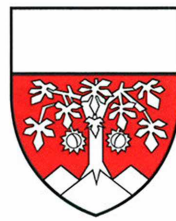


Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable :
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction :
Greffé municipal

Impression :
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

Billet du syndic

Les mots : régionalisation, collaboration intercommunale, association de communes sont très en vogue actuellement lorsque l'on évoque certaines tâches dévolues aux collectivités publiques. Qu'il s'agisse d'activités propres au Canton, comme les hôpitaux ou les universités ou de tâches communales, telles l'enseignement, la protection civile ou la réalisation d'équipements collectifs.

Sur le plan cantonal on assiste actuellement à la mise en place de collaborations étroites entre le CHUV et l'Hôpital cantonal universitaire de Genève, ainsi qu'à des recherches de synergies au niveau de certaines facultés des Universités de Lausanne et Genève.

Au niveau communal, des collaborations existent déjà. C'est ainsi que l'établissement scolaire secondaire du Mont accueille, outre les élèves de notre commune, ceux de Bretigny, Cugy, de Froideville, du Hameau de Montheron et de Morrens. Une Commission scolaire et un Conseil exécutif composés de délégués de ces cinq communes veillent à la bonne marche de ce groupement.

Région PC Lausanne Nord

Récemment, d'autres activités ont été confiées à des organismes intercommunaux. C'est ainsi, que depuis le 1er janvier 1997, la Protection civile du Mont a été englobée dans la Région PC Lausanne Nord avec siège à Prilly. Cette région rassemble les organismes PC des communes de Cheseaux, Cugy, Epalinges, Jouxteaux-Mézery, Le Mont, Morrens, Prilly et Romanel. Ces huit communes totalisent plus de 32'000 habitants. Elles ont notamment confié à l'organisme régional l'incorporation et l'instruction des personnes astreintes à la Protection civile, l'utilisation et

l'entretien des constructions et du matériel, ainsi que la diffusion de l'alarme à la population. Les communes conservent la responsabilité du contrôle des abris privés, la réalisation et l'entretien des abris publics, ainsi que la perception et l'utilisation des contributions dites de remplacement.

Le transfert de ces tâches de la Commune à l'organisation régionale s'est traduit par une économie annuelle de l'ordre de **Fr. 100'000.-** pour le Mont.

Régionalisation de l'Action sociale

Depuis le début de cette année, Le Mont fait partie de l'Association régionale pour l'Action sociale de la Région Prilly-Echallens. Cette association permet aux communes qui ne disposent pas d'un Service social, c'est le cas du Mont, de se décharger de cette responsabilité légale qui devient de plus en plus lourde et complexe. Les communes, par le biais de leur Agence Communale d'Assurances sociales (AVS/AI) collaborent avec le Centre social régional à Prilly et lui adressent les personnes recourant à ses services. C'est ainsi que, depuis le 1er janvier 1998, les habitants du Mont qui tombent au chômage viennent s'inscrire à la Commune puis sont ensuite suivis par le Centre régional de placement à Prilly.

COREL

En août 1990, plusieurs communes ont créé une Communauté de la Région Lausannoise, connue sous le nom de COREL. Le but de cette communauté consiste à trouver des solutions aux communes, à des problèmes d'aménagement du territoire, de transport, de promotion économique, voire à réaliser des investissements qui dépassent les capacités financières des communes prises isolément. Au nombre de ces réalisations figurent notamment la

deuxième halle du Centre de Glace de Malley et les Bus Trains Pyjamas. Les membres de la COREL vont prochainement avoir à se déterminer sur le montant de la participation financière des communes membres à la nouvelle structure du Palais de Beaulieu. Le Grand Conseil vient de décider une participation cantonale de 30 millions de francs. La Commune de Lausanne devrait en faire autant. On envisage un montant de 10 à 12 millions de francs à répartir entre les communes membres de la COREL. Les Législatifs communaux seront vraisemblablement appelés à se prononcer sur cette question au début de l'année prochaine.

Conclusion

Il est indéniable que les communes ne peuvent plus réaliser seules toutes les tâches et investissements nécessaires au bien-être de leurs habitants. Elles sont donc obligées de rechercher ensemble des solutions, car si elles ne le font pas, cela leur sera imposé par le Canton ou la Confédération. Il faut aussi savoir que des 385 communes du Canton de Vaud, 22 seulement comptent plus de 5'000 habitants. Cette situation démontre la nécessité d'une collaboration intercommunale librement consentie.

Daniel Grosclaude

Municipalité

Y a-t-il un pilote dans le petit bus?

Des bus et des enfants

Depuis quelques années, des petits bus scolaires sillonnent les communes de Froideville, Bretigny, Morrens, Cugy, Le Mont, transportant les enfants dans leurs écoles respectives aux 4 coins de notre Commune, des Planches, au

Grand-Mont ou au Mottier et bientôt aux Martines. Ce dispositif fort pratique assure la liaison entre les communes et l'école, offrant une réelle sécurité aux enfants face aux dangers de la route. Permettant de mieux répartir les élèves dans les différents établissements du groupement scolaire, le système des bus scolaires, complément indispensable des T.L et des voitures privées, fonctionne bien et à la satisfaction de tous.

Qui conduit?

L'équipe de chauffeurs et chauffeuses, quadrille la région environ 5 fois par jour, tous les jours et par tous les temps. Ayant passé un permis pour taxis, faits au moule du brouhaha et de l'innocence, ces personnes mettent leurs capacités au service de l'enfance et de la collectivité. Ce service, rémunéré, demande à la fois prudence et sens des responsabilités, et procure une bouffée de jeunesse pour chacun d'entre eux.

Engagez-vous!

Pour que ce système puisse perdurer, nous avons besoin de nouveaux conducteurs ou conductrices motivés, prêts à investir du temps dans cette entreprise et c'est par le biais de cet article que nous vous enjoignons, si vous êtes intéressés à contacter le Greffe municipal (652 01 50) pour de plus amples renseignements.

Bureau du greffe
V. Cordey

Le Tour de Romandie passera par Le Mont

Samedi 9 mai, une étape contre la montre du "52^e Tour de Romandie" traversera en partie la commune d'ouest en est, ceci en accord avec la Municipalité. A cette occasion, divers axes routiers seront interdits à la circulation entre 13h30 et 17h30, notamment le ch. de Pernassy, la rte du Grand-Mont et la rte de Cugy, à la hauteur du débouché de celle du Jorat. Par conséquent, une forte perturbation du trafic est à craindre. Afin de ne pas subir les désagréments de la course, les habitants de ces quartiers ayant des véhicules, devront prendre des dispositions au moment opportuns pour déplacer ou garer leurs automobiles aux endroits qui seront prévus à cet effet.

Des informations plus précises vous parviendront ultérieurement, par l'intermédiaire d'un tous ménages.

Montaines et Montains, nous comptons sur votre compréhension et nous vous convions à observer et à respecter la signalisation qui sera mise en place ce jour-là.

Police municipale

L'entretien d'une haie n'est pas forcément une opération esthétique.

Afin d'expliquer les raisons qui déterminent le choix des interventions lors de l'entretien des haies et des lisières de forêt, la Municipalité du Mont et le service forestier communal ont le plaisir de rédiger ces quelques lignes.

Nous pouvons assimiler les lisières aux haies, car elles remplissent souvent des fonctions biologiques semblables, à quelques exceptions près.

Qu'est-ce qu'une haie?

La haie est une bande boisée dense, comprenant un ourlet herbeux, un manteau de buissons, des arbustes et des arbres isolés.

A quoi sert-elle?

La haie remplit quatre fonctions particulières. A savoir:

- protection contre le vent;
- élément marquant du paysage;
- lutte contre l'érosion;
- offre variée en milieu vitaux pour la faune.

C'est surtout cette dernière fonction qui nous intéresse ici, car en ce qui concerne la commune du Mont qui est bien arborisée, nous avons plus besoin d'abris et de «maisons» pour la faune, que de protection contre le vent.

Où trouve-t'on ce genre de biotope?

Partout où poussent des végétaux buissonnants adaptés à leur station et offrant, en raison de leur densité et leur entrelacement, un abri naturel aux différentes espèces animales.

A quoi ressemble une haie idéale?

La haie idéale n'existe pas, car toutes les haies ont des fonctions bien précises selon l'endroit où elles se trouvent.

Néanmoins, une haie à haute valeur biologique doit avoir l'aspect suivant:

• Hauteur:

- entre 0 et 3m pour la strate buissonnante.

• Essences:

- épineux (églantier, prunellier, aubépines, houx, etc.);
- buissons (cornouiller, chèvrefeuille, cytise, fusain, noisetier, viorne, sureau, etc.);
- arbres de haut jet, toutes les essences naturelles de notre région pouvant servir de perchoir, nichoir et éléments marquants du paysage.

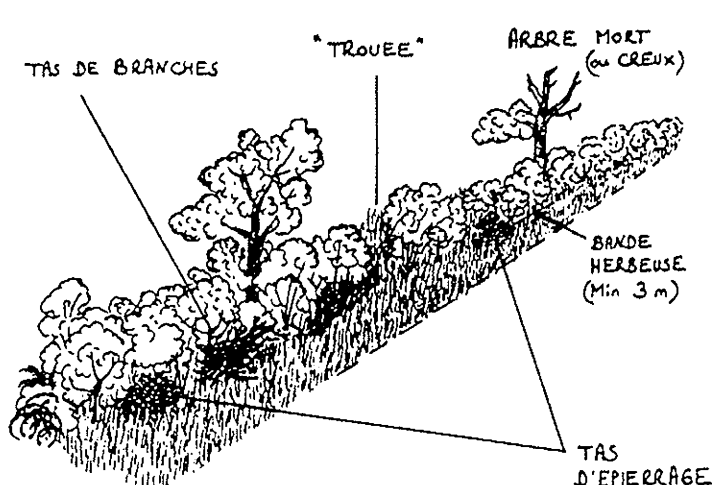
Comment entretenir et favoriser une haie?

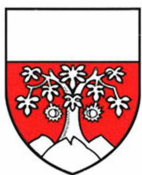
• Entretien périodique:

- il faut recéper (couper à ras) radicalement les épineux, buissons, arbustes tous les 10 à 15 ans; cette intervention permet à la haie de garder son caractère buissonnant;
- lors de cette intervention on pratique aussi une sélection dans les arbres de haut jet, afin d'augmenter l'intensité lumineuse arrivant jusqu'au sol et de favoriser la strate buissonnante;
- pour terminer, on élimine les branches et les tiges qui avancent sur les voies de communication et sur les cultures;
- entretien courant: dès que cela est nécessaire, on élimine les arbres et les branches sèches qui peuvent représenter un danger pour les usagers des routes ou des sentiers;
- tous les 3 à 4 ans certaines essences (surtout les frênes et les noisetiers) doivent être rabattues, car elles ont une tendance apicale trop marquée, poussent en hauteur et n'assurent pas la structure dense recherchée.

Vous voyez ci-contre une haie qui réunit les fonctions que nous tentons de favoriser par nos interventions.

Les végétaux la composant doivent être entrelacés dans un «fouilli» le plus inextricable possible.





SOCIÉTÉ
DE
DÉVELOPPEMENT
1052 LE MONT

AVIS À LA POPULATION

52^e Tour de Romandie

**Samedi 9 mai 1998 • 4^e étape
2^e demi-étape contre la montre
LAUSANNE - ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

Samedi 9 mai, une étape contre la montre du «**52^e TOUR DE ROMANDIE**» traversera en partie la commune d'Ouest en Est, ceci en accord avec la Municipalité. A cette occasion, divers axes routiers seront interdits à la circulation entre 13h30 et 17h30, notamment le ch. de Pernessy, la rte du Grand-Mont et la rte de Cugy, à la hauteur du débouché de celle du Jorat. Par conséquent, une forte perturbation du trafic est à craindre.

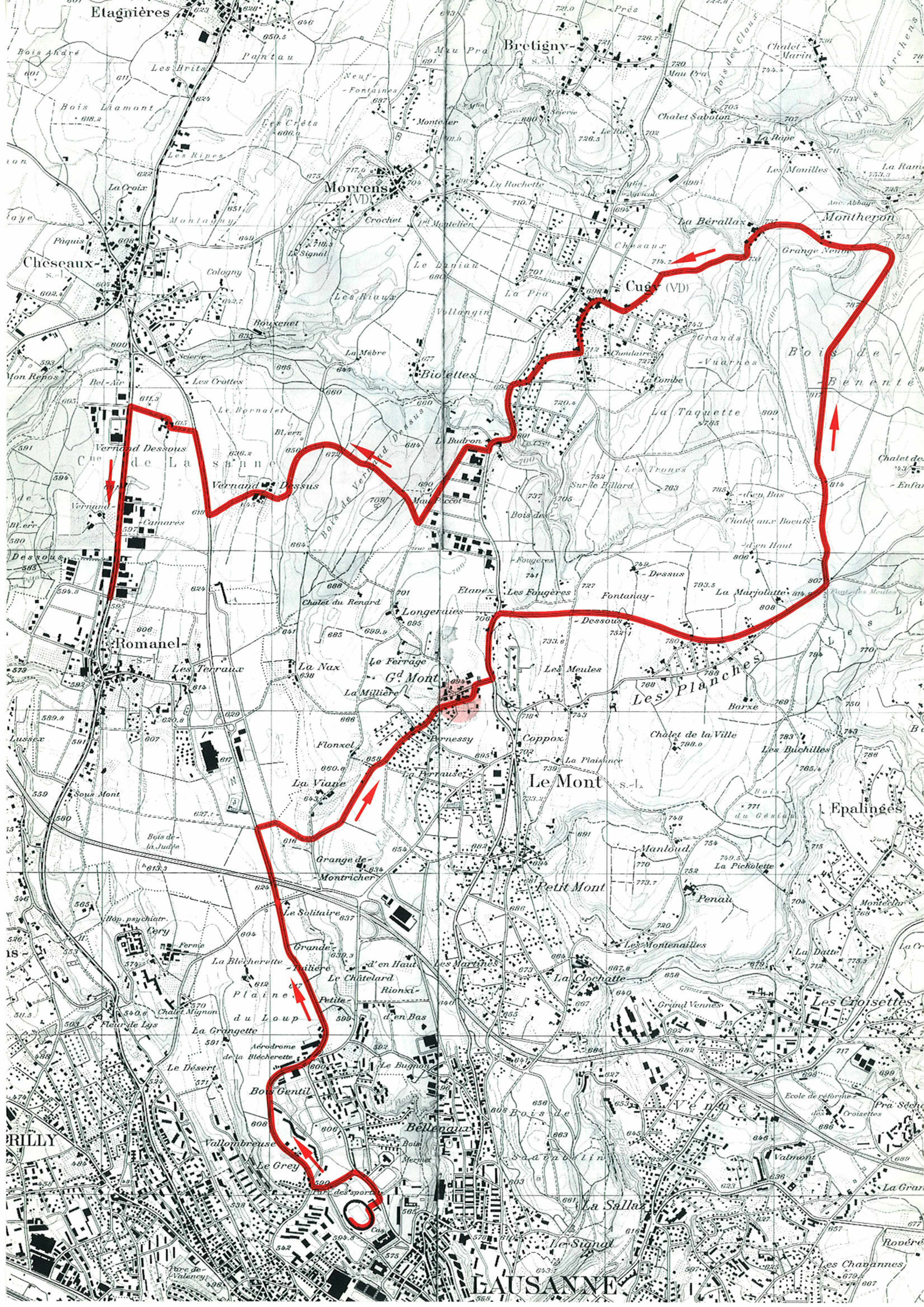
Afin de ne pas subir les désagréments de la course, les habitants de ces quartiers, ayant des véhicules, devront prendre des dispositions, au moment opportun, pour déplacer ou garer leurs automobiles aux endroits qui seront prévus à cet effet.

A l'occasion de cet événement, la Société de Développement organise un stand et une terrasse en plein air devant le kiosque et le magasin de frivolités où nous invitons les Montaines et les Montains à boire le verre de l'amitié et à se restaurer aux heures indiquées ci-dessus.

Venez nombreux soutenir les meilleurs cyclistes du monde qui traverseront notre commune.

Votre Société de Développement

Plan du parcours au verso



Pour conclure:

Comme on peut le constater ces techniques d'entretien peuvent s'avérer brutales, voire choquantes. Malgré cela, elles constituent la meilleure façon de garantir une structure buissonnante basse qui offre un refuge à une faune toujours plus menacée dans nos régions périurbaines.

Dans tous les cas et afin de garantir une intervention adaptée, si vous devez procéder à un entretien de haie, n'hésitez pas à appeler votre garde forestier au n° 653 41 59 ou 079 332 46 01

*La Municipalité du Mont
Le service forestier*

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Lecherette, selon l'horaire suivant:

- Le vendredi de 19h00 à 20h30
- Le samedi de 19h00 à 20h30
- Le dimanche de 10h30 à 12h30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

Reflets du Législatif

Séance du Conseil communal, 2 mars 98

Présidé par M. Jean-Claude NOVERRAZ, le législatif communal, dont 65 membres sur 70 étaient présents, a tenu séance le 2 mars 1998, à 20h15.

Lors de cette assemblée, le Conseil communal a procédé à l'assermentation de quatre conseillers communaux, soit MM. Ernest WYNIGER, Paul LE ROUX, Nicolas BERGIER et Jean-Marc MENÉTREY, ainsi que de l'huissier du Conseil, M. Philippe CHAPPUIS.

Il a nommé les commissions suivantes:

- Commission des finances
- Commission de gestion
- Commission des naturalisations
- Commission de recours en matière d'impôts communaux
- Commission de recours en matière informatique

Protection civile de la Région Lausanne- Nord

Le Conseil communal a désigné un représentant, M. Yvan GRAZ, et un suppléant, M. Jacques MARCHAND, auprès de la Commission régionale de la Protection civile de Lausanne-Nord, ceci conformément à l'art. 8 de la Convention.

Dépense supplémentaire, fixation du montant maximum

Conformément à l'art. 83 du Règlement du Conseil, afin de lui permettre une intervention immédiate et justifiée pouvant découler d'une mesure d'urgence ou présenter un intérêt particulier à court terme, la Municipalité a sollicité le législatif de fixer à **Fr. 50'000.-** le montant maximum de toute dépense supplémentaire, non portée au budget ordinaire de l'année en cours.

Le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de **Fr. 50'000.-** par cas.

Acquisition et aliénation d'immeubles et de droits réels d'immobilier

En vertu de la Loi sur les Communes (art. 4, chiffre 6), le Règlement du

Conseil prévoit, à son art. 18, chiffre 6, que le Conseil peut accorder à la Municipalité une autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions dans une limite de **Fr. 100'000.-** par cas. Il peut également, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, donner à la Municipalité une autorisation générale de procéder à des acquisitions de plus de **Fr. 100'000.-**.

Le Conseil communal décide d'accorder à la Municipalité, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, un plafond fixé à **Fr. 100'000.-** par cas, pour les aliénations d'immeubles; un plafond fixé à **Fr. 200'000.-** par cas, pour les acquisitions d'immeubles, sous réserve de l'approbation du Département de l'Intérieur et de la Santé publique; un plafond global pour les acquisitions et pour la législature 1998-2001, arrêté à **Fr. 1'000'000.-**.

Demande d'une autorisation générale de plaider

Le Conseil communal décide d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider jusqu'à concurrence des compétences du Tribunal de district, cette compétence s'étendant également aux litiges de droit administratif.

Composition des commissions

Commission des finances

- | | |
|--------------------|---------------------|
| M. Roger ANSERMOT | M. Raymond BOURGOZ |
| M. René DUPUIS | M. Michel RAUSCHERT |
| M. Nicolas BERGIER | M. Pierre CUCHE |
| M. Eric KNUS | |

Commission de gestion

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| M. Michel AMAUDRUZ | M. Jean-Edouard BURRI |
| M. Jacques ISELY | Mme Marie-Claude ROBERT |
| M. Valentin BORIN | M. Yvan GRAZ |
| M. Jean-Marc PETERMANN | |

Commission des naturalisations

- | | |
|--------------------|----------------------|
| M. Alfred BELET | Mme Catherine ZIMMER |
| M. Paul LE ROUX | Suppléants: |
| Mme Martine RUCHTI | M. Daniel BESSON |
| M. Alain SAUTEREL | M. Guy MENÉTREY |

Commission de recours en matière d'impôts communaux

- | | |
|----------------------|---------------------|
| M. Pierre-André JAN | Suppléants: |
| M. Jean-Daniel JOERG | M. Daniel JENNI |
| M. Gérard MOJON | M. Michel ROSSELLAT |

Commission de recours en matière informatique

- | | |
|------------------------|-------------------|
| M. Alfred BELET | M. Alain SAUTEREL |
| M. Jean-Marc PETERMANN | M. René DUPUIS |
| M. Pierre CUCHE | |

Demandes de naturalisations

Le Conseil communal décide d'accorder la bourgeoisie de la Commune du Mont-sur-Lausanne à:

- Mlle Souheira BERRAHAL, née le 22.09.77, d'origine algérienne;
- M. Francisco SEDO, né le 25.04.37, d'origine espagnole;
- Mlle Romina SPINELLO, née le 22.11.73, d'origine italienne.

Communications de la Municipalité

M. Michel ODIER

Municipal des travaux

• Route de Coppoz, signal "Accès interdit" situé au droit de la Banque Raiffeisen.

Il a été demandé que le signal "accès interdit", situé à la route de Coppoz, devant la Banque Raiffeisen, qui empêche le rebroussement des usagers sur la place de Coppoz, soit repoussé un peu plus loin en direction du Petit-Mont. Cette modification impliquerait que les places de parc zone bleue soient déplacées. Des places de stationnement jaunes (privées) à disposition des commerces existent. De plus, le détour imposé jusqu'à la hauteur de l'église n'est pas très important. La Municipalité n'est pas favorable à la solution sollicitée.

• Etudes et travaux le long de la RC 501 (route de Cugy).

1. Travaux communaux sur les collecteurs.

Des travaux de collecteurs sont actuellement effectués par la Commune, visant principalement à la mise en séparatif du raccordement des villas situées à l'Est de la RC 501. Ces opérations s'achèveront autour du 15 mai 1998.

2. Tronçon Etavez - Limite communale avec la Commune de Cugy.

C'est l'Etat de Vaud qui est maître des travaux actuellement en cours. Ils ont pour but la remise en état de la chaussée, la création de deux bandes cyclables prévues dans le plan directeur cantonal, ainsi que celle d'un trottoir du côté de la zone industrielle et l'aménagement du carrefour d'Etavez.

La Commune participera aux frais d'élargissements liés aux pistes cyclables, au trottoir et aux arrêts de bus, à raison de 50 %. L'éclairage public est entièrement à la charge de la Commune, alors que le coût des installations des TL sont à leur charge.

3. Plan d'affectation fixant la limite des constructions et le potentiel constructible des parcelles riveraines de la RC 501 b dans la zone industrielle de Budron (ZI).

Ce plan partiel d'affectation (PPA) permet d'adapter les limites de construction existantes (lesquelles sont relativement généreuses par rapport à d'éventuels élargissements futurs de la route), et de les rendre conformes aux projets actuels, en respectant le bâti existant et un dégagement raisonnable de part et d'autre des bords de chaussée.

La raison principale de l'établissement de ce PPA est liée aux acquisitions de terrains dans la ZI pour la création du trottoir. Lorsque les emprises seront nécessaires sur les parcelles riveraines, les surfaces cédées au domaine public continueront à compter dans le calcul du potentiel constructible dans la zone industrielle, dont le coefficient d'occupation du sol (COS) est de 40 %. Les cessions de terrain auront lieu à titre gratuit ou, pour le moins, à un prix qui tienne compte de cette situation.

4. RC 501 entre Coppoz et le Grand-Mont et aménagement du giratoire du Grand-Mont.

Une étude préliminaire a été effectuée par la Commune dans le cadre des mesures d'accompagnement du Plan de quartier sous la Culiaironne. Au sujet de ce tronçon de la route de Cugy, l'Etat de Vaud a décidé de le classer comme route cantonale en traversée de localité. C'est donc la Commune qui sera le maître de l'ouvrage, mais avec une participation financière du Canton.

En ce qui concerne l'aménagement du carrefour Grand-Mont - rte de Cugy, la Commune pourra vraisemblablement bénéficier de subventions fédérales importantes.

M. Charles BRATSCHI

Municipal des bâtiments.

• Abords du collège des Martines actuellement en construction.

La Municipalité a décidé d'acquérir le terrain (700 à 800 m²) qui longe de chemin de la Roche et jouxte le futur bâtiment scolaire, ceci à un prix intéressant. Il est prévu de créer à cet endroit un espace vital pour les écoliers.

Nos jubilaires

50 ans de mariage

En ce début de législature, l'honneur revenait à M. Daniel Grosclaude, syndic, accompagné du secrétaire soussigné, ce mardi 10 février, de présenter les vœux et félicitations de la Municipalité à **Mme et M. François et Alexandre Robert** à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage.

Alexandre et Françoise Robert se sont mariés à l'église de Cully, le 17 janvier 1948. Domiciliés à Lausanne, puis au Mont, dès 1956, c'est en 1965 qu'ils prennent domicile au ch. du Mottier.

Après avoir effectué ses études à Genève, M. A. Robert, médecin-dentiste, travaille à Sierre, Brigue, puis Vevey et Territet, effectue divers stages. De retour à Lausanne, il s'installe à la rue Pichard, à l'av. Rumine dès 1953, et c'est finalement 21 ans plus tard, dès 1974 qu'il transfère son cabinet au Mont, au rez de sa villa, pour le bien-être de ses clients qui apprécient d'échapper à l'agitation de la capitale.

M. A. Robert s'active également dans le domaine de la prévention, membre du Conseil de santé jusqu'en 1988. L'âge de la retraite approchant, il a donc pro-



M. et Mme Robert

gressivement cessé son activité et confié sa clientèle à son successeur installé au Grand-Mont.

Bien que fort sollicité professionnellement, M. A. Robert s'est toutefois beaucoup intéressé à la vie de la Commune, notamment en siégeant au Conseil communal de mars 1972 à fin 1985.

Pour sa part, Mme F. Robert n'est certes pas demeurée inactive, collaborant à l'activité de son mari, s'agissant d'assumer son rôle d'assistante, conjugué à des travaux de secrétariat.

Le couple qui privilégie la vie de famille a un fils et une fille et aime à s'entourer de ses six petits-enfants.

Bien que retraité, le couple Robert se doit de compulsurer un agenda encore bien fourni afin de coordonner ses diverses activités, notamment dans le domaine social, ce qui lui permet de maintenir de nombreux contacts. M. A. Robert participe, voire organise de nombreuses réunions de confrères.

Nous tenons à remercier M. et Mme Robert de leur accueil et des sympathiques instants passés en leur compagnie. Nous leur renouvelons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour encore de belles années dans leur demeure du ch. du Mottier.

*Le secrétaire municipal
C. Frioud*

Paroisse St-Amédée



Chers amis Montains,

Avec l'arrivée du printemps, des jonquilles, Pâques et la Lumière de la Résurrection nous reviennent, annonçant une belle période de fête à chacune et à chacun.

Nous vous rappelons les quelques événements suivants, à inscrire dans vos agendas:

- **Dimanche 29 mars**, concert du chœur Cantabile à 17h00, au Centre paroissial Saint-Amédée, Bellevaux.
- **Samedi 2 mai, concert**: "La passion selon Saint-Jean", de Heinrich Schütz, à 20h00, au Centre paroissial St-Amédée, Bellevaux.
- **Samedi 16 mai**: confirmation à 18h00, au Centre paroissial St-Amédée, Bellevaux.
- **Dimanche 21 juin**: première communion à 10h30, au Centre paroissial St-Amédée, Bellevaux.
- **Dimanche 28 juin**: première communion à 10h30, au Centre œcuménique St-Amédée, Cugy.

Semaine sainte

• Les Rameaux :

- Samedi, St-Amédée et Cugy, messe à 18h00.
- Dimanche, St-Amédée, messe à 10h30 et Froideville, messe à 11h15.

• Jeudi Saint :

- St-Amédée, messe des familles à 19h00 et adoration du Saint Sacrement de 20h00 à 22h00.

• Vendredi Saint :

- St-Amédée, célébration de la Passion à 15h00 et Chemin de Croix à 20h15.

• Samedi Saint :

- St-Amédée et Cugy, veillée pascale à 21h00.

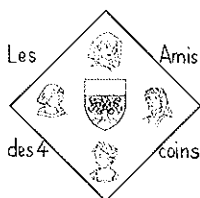
• Dimanche de Pâques

- St-Amédée, messe à 10h30, et Froideville, messe à 11h15.

Pour tous les autres événements, ainsi que nos activités paroissiales habituelles, (Union des hommes, groupe des dames, vie montante, groupe biblique, adoration du St-Sacrement, catéchèse etc.), merci de vous adresser directement au secrétariat paroissial (647 22 32).

*Pour la paroisse de St-Amédée
J.-F. Cherpit, curé*

A savoir



Le mardi 7 avril à 14h00, à la Grande Salle, tous les habitants du Mont sont invités gratuitement à admirer un film merveilleux:

"Les Alpes: faune et flore à toutes saisons" du remarquable cinéaste Samuel Monachon.

A. Schneider

Course aux œufs au Châtaignier



Où sont les traditions d'antan ? Aidez-nous à les faire revivre...

C'est chose faite, voici donc une bonne nouvelle pour les amoureux de traditions folkloriques puisque avec

l'aimable collaboration de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, la Section et la Chorale de la Boucherie de Lausanne organisent la :

Fête de Pâques

Lundi de Pâques dès 11 heures

Esplanade du Châtaignier
Le Mont-sur-Lausanne
(cantine chauffée)

Restauration chaude: assiette de cochonnaille (saucisse à rôtir, atrioux, fricassée).

Buvette - Tombola.

Participation à la journée: enfants jusqu'à 10 ans gratuite, adultes Fr. 5.-.

Nos sociétés

FSG Le Mont

Les gymnastes à ski

Le traditionnel week-end à ski de la société de gymnastique du Mont a eu lieu les 7 et 8 mars dernier aux Crossets, station idyllique des "Portes du Soleil". Malheureusement, l'astre se montra fort timide mais rayonna néanmoins suffisamment pour générer des effets bénéfiques dans le cœur des 38 participants au slalom géant organisé sur les hauteurs de Planachaux.

Cette compétition a été incontestablement dominée par la charmante secrétaire du comité, **Micheline Gobet**, qui réalisa **le meilleur temps absolu de la journée avec 35"65** et s'adjugea du même coup définitivement **le trophée des dames**.

Les résultats par catégorie sont les suivants:

- **Dames, coupe Frédy Cordey**:
 - 1^{re} Micheline Gobet
 - 2^e Virginie Cordey
 - 3^e Barbara Rochat
- **Filles, coupe Barbara Rochat**:
 - 1^{re} Katia Henchoz
 - 2^e Marielle Kronauer
 - 3^e Laure-Anne Suter
- **Hommes, coupe Christiane Odier**:
 - 1^{er} Daniel Besson
 - 2^e Edgar Raeber
 - 3^e Frédy Cordey et Patric Santschy
- **Garçons, coupe Anny Rapin**:
 - 1^{er} Alexandre Rochat
 - 2^e Loïc Cofard.

Le challenge Anne-Marie Bratschi qui récompense le plus long temps du parcours est revenu à une valeureuse concurrente dont le mari occupe la place opposée dans le classement de sa catégorie.

Vives félicitations aux occupants de ces places d'honneur et un grand bravo à tous les autres vaillants sportifs non cités.

Le comité



Société de Développement Le Mont-sur-Lausanne

Foire de mai 1998

Dans quelques mois, la Société de Développement du Mont-sur-Lausanne organisera **La Fête de Mai** qui se déroulera **le samedi 2 mai 1998**.

Si vous désirez participer à cette manifestation, il vous suffit de compléter le **bulletin d'inscription et de le retourner, d'ici au 20 avril 1998 au plus tard** à :

– Daniel JENNI, rte du Grand-Mont 29
1052 Le Mont.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous tenons 30 bancs à votre disposition, ne tardez donc pas à vous inscrire. En vous remerciant d'avance de votre éventuelle participation, nous vous souhaitons d'ores et déjà à tous une belle et chaleureuse journée. A bientôt.

Daniel Jenni



Abbayes Réunies Le Mont

Assemblée Générale

En présence de 24 membres, les Abbayes réunies ont procédé à l'assemblée annuelle au Foyer de la Grande Salle du Petit-Mont, le mercredi 4 mars dernier.

Après avoir entendu l'Abbé-Président, M. F. Laffely, relater les événements qui ont marqué cette année de Fête, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Deux départs au sein du Conseil sont à souligner, il s'agit de MM. P. Mattenberger, trésorier, et E. Menétrey, responsable de la tombola.

Tous deux sont chaleureusement remerciés pour le travail effectué au sein de la Société et l'Abbé-président souligne en quelques mots les mérites de chacun et surtout la bonne humeur qui a régné au sein du comité durant ces deux dernières années, ce qui n'empêche pas un travail de qualité.

Bulletin d'inscription pour tenir un banc le samedi 2 mai 98 sur la Place du Petit-Mont

Nom:

Prénom:

Rue:

Localité:

Tél. prof./privé:

Nombre de bancs désirés:

Nombre de bancs personnels:

Produits exposés ou mis en vente:

A retourner à: **Daniel Jenni, route du Grand-Mont 29, 1052 Le Mont**

Afin de compléter le comité, M. S. Belet, élu par acclamation se voit confier la responsabilité du dicastère "Ddemoiselles d'Honneur et Bals". Quant à certains membres du comité déjà en place, ils procèdent à des rocadés dans l'attribution des dicastères.

L'Abbé-président profite également d'informer l'assemblée des démarches prévues pour la modification du stand de tir, échéance 2000-2001.

Actuellement, la Société compte 224 membres, dont 13 nouvelles inscriptions en 1997.

L'Assemblée Générale s'achève relativement tôt et chacun partage le verre de l'amitié en évoquant déjà la Fête de 1999.

Pour le Comité
François Laffely



Société de Tir du Châtaignier

Tirs militaires

Programme obligatoire à 300m:

Nous portons à votre connaissance que nous organisons les tirs du programme obligatoire, au **Stand du Châtaignier**, aux dates suivantes :

- le samedi 4 avril 1998
de 9h00 à 12h00;
- le samedi 25 avril 1998
de 9h00 à 12h00;
- le samedi 16 mai 1998
de 9h00 à 12h00;
- le samedi 27 juin 1998
de 9h00 à 12h00;
- le jeudi 2 juillet 1998
de 17h30 à 20h00;
- le jeudi 27 août 1998
de 17h30 à 19h00.

Nous ne saurions trop vous recommander de tirer lors d'une des trois premières dates indiquées ci-dessus, ce afin de profiter de conditions optimales et d'éviter une trop longue attente au stand. Afin de respecter les horaires indiqués, nous prions les tireurs de se présenter au stand, au plus tard, une demi-heure avant la fin des tirs. **Les militaires astreints doivent obligatoirement être porteurs de :**

- Leur livret de service.
- Leur livret de tir ou d'aptitudes.
- La feuille jaune "Invitation à accomplir le tir obligatoire" qu'ils auront reçu de l'administration militaire cantonale.
- Leur arme personnelle avec laquelle ils exécuteront leur exercice.

Règles de sécurité

- Les armes sont introduites dans le stand, sans emballage, ni housse; elles doivent être déchargées, sans magasin, et assurées.
- Les culasses des fusils d'assaut 90, ainsi que celles des mousquetons et fusils standard doivent être maintenues ouvertes.
- Aucune manipulation ne doit être effectuée dans le stand, hormis lors du tir, l'arme étant pointée vers les cibles.
- A la fin du tir, procéder au retrait des cartouches, même si l'on est sûr que l'arme ne contient plus de munitions.
- Toutes les personnes pénétrant dans le stand doivent protéger leur ouïe en s'équipant des appareils mis à disposition.

Tous celles et ceux qui auraient des doutes quant à la manipulation correcte d'une arme ne doivent pas hésiter à s'adresser à l'un des moniteurs de tir qui se tiennent à votre entière disposition. Les autres tireurs vous remercient de votre respect de ces consignes de sécurité.

Les tirs militaires sont ouverts à tous les citoyens et citoyennes suisses, le prix des munitions étant à la charge de la Confédération. Ces tireurs doivent uniquement s'acquitter des frais de tir et d'assurance auprès de la Société, excepté les militaires, les agents de la sécurité publique et les membres du corps des gardes-frontières, ainsi que les membres de la Société.

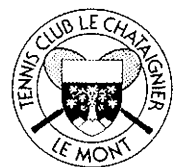
Le programme complet des tirs est affiché dès maintenant au pilier public de la Commune du Mont. Il peut être également obtenu à l'adresse suivante, en adhérant à la Société, cotisation annuelle Fr. 20.-.

Société de Tir du Châtaignier
Case postale 10
1052 Le Mont

A noter encore quelques dates à retenir pour le tir en campagne, gratuit et ouvert à tous, les mercredi 20 mai de 17h00 à 19h30, samedi 23 mai de 13h30 à 18h00 et dimanche 24 mai de 9h00 à 11h00 au stand de Poliez-Frêlet, ainsi que les jeudi 23 avril, de 17h00 à 19h00 et samedi 25 avril, de 13h30 à 18h00, pour le championnat suisse de groupes, au même endroit. Inscriptions auprès de M. Chatagny (625 10 24).

Nous nous réjouissons de pouvoir vous rencontrer nombreuses et nombreux à l'une ou l'autre de nos manifestations.

Le comité



**Tennis-Club
Le Châtaignier**

Action de printemps

La saison d'été arrive à grands pas, elle débutera le lundi 13 avril prochain. Comme l'an dernier, les nouveaux membres pourront profiter de notre action de début de saison, soit la gratuité de la finance d'entrée jusqu'au 31 mai 1998, dernier délai.

Vous économisez Fr. 120.- par personne !!!

Les cotisations pour la saison d'été 1998 restent inchangées, soit :

- Pour les seniors : Fr. 385.-
- Pour les couples : Fr. 675.-
- Etudiants de 18 à 24 ans : Fr. 230.-
- Juniors de 12 à 17 ans : Fr. 130.-
- Cadets de 7 à 11 ans : Fr. 80.-

Il vous suffit de remplir une formule d'inscription qui est à votre disposition au club-house ou sur demande téléphonique, nous vous l'adresserons volontiers par courrier (club-house :

652 37 44 ou au président, André Schmalz: 653 16 16).

Le Club

Vous avez à votre disposition, dans le magnifique cadre du plateau du Châtaignier, 3 courts intérieurs dans la halle pour jouer, même en cas de mauvais temps, 3 courts extérieurs, ainsi qu'un mur d'entraînement. Un sympathique club-house avec un restaurant vous accueille toute l'année avec vos amis membres et non-membres. Deux professeurs de tennis diplômés pourront, à votre demande, vous apprendre à jouer, vous perfectionner ou vous entraîner. L'année dernière, l'effectif du club se présentait comme suit :

- Seniors : 211
- Etudiants - apprentis : 24
- Juniors : 85
- Cadets : 54

Nous restons volontiers à votre disposition pour vous accueillir ou vous renseigner sur le fonctionnement de notre club et espérons pouvoir vous rencontrer nombreux durant cette saison 1998.

Le comité



Football-Club Le Mont

Remerciements et dates importantes

Nous tenons à remercier les 128 personnes qui nous ont accordé de leur temps précieux pour nous soutenir le vendredi 6 mars 1998 lors de notre traditionnel repas de soutien du club qui a été marqué, comme à

chaque fois, par un menu de qualité qui, nous l'espérons, aura plu à tout le monde.

Nos remerciements vont aussi à toutes les personnes qui ont œuvré lors de cette journée qui s'est terminée assez tard le soir.

Calendrier du 2^e tour de 1^{re} ligue de la saison 97/98

- Sa 04.04 Le Mont - Echallens 16h00
- 18-19.04 Renens - Le Mont
- Sa 25.04 Le Mont - Monthey 16h00
- Me 29.04 Gland - Le Mont
- Sa 02.05 Le Mont - Vevey 16h00
- Sa 09.05 Chênois - Le Mont
- Sa 16.05 Le Mont - Gd-Lancy 16h00

Nous espérons vous voir nombreux au bord du terrain afin de soutenir toutes nos équipes, elles le méritent.

Le comité

Prochain journal

Parution

Fin mai 1998.

Réception des articles

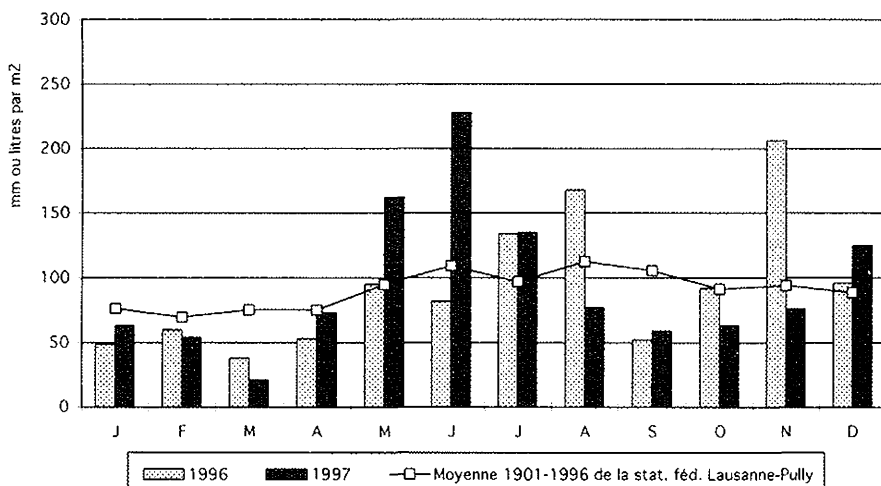
Jusqu'au 10 du mois de parution. Merci de respecter le délai.

Rédaction

Greffé municipal
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. (021) 652 01 50
Fax (021) 653 64 29.

Précipitations mensuelles sur Le Mont

Précipitations annuelles moyennes = 1089 mm
1125 mm en 1996 et 1136 mm en 1997



M. Jamin



2 MAI 1998

FÊTE DE MAI

PROGRAMME

✱ **Dès 8 heures pour les parents, plus de 40 STANDS:**

- Brocante • Foire aux livres • Tartines • Légumes
- Saucisses • Premiers géraniums • Fruits
- Tonneau • Pâtisseries

✱ **La «Gym»** et ses démonstrations

✱ **L'Union instrumentale** et ses «Concerts-apéros»

✱ **Dès 8 heures ANIMATIONS pour les enfants:**

- Un manège de poneys • Tir à air comprimé
- Noce à Thomas • Du maquillage
- Jeux du lapin

Votre Société de Développement